



**LARGENTÉ**

Enseignement Catholique sous contrat d'association

# **Guide Pratique**

**Année Scolaire 2017 - 2018**

## **Lycée**

---

**42 avenue Jacques Loëb - 64100 BAYONNE**



**05.59.63.29.29**



**05.59.63.22.01**

**Site : [www.largente.eu](http://www.largente.eu)**

**e-mail : [largente64.ADM@numericable.fr](mailto:largente64.ADM@numericable.fr)**

# CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES



<b>LYCEE</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>
480 € pour l'année	700 € pour l'année

ANNEE SCOLAIRE	2017 - 2018
Demi-pension	800.00 € Pour l'année
Internat filles	2400.00 € Pour l'année
Location des livres lycée	120.00 € Pour l'année
Location des livres BTS	80.00 € Pour l'année
Etude du soir	125.00 € Pour l'année



## IMPORTANT

La contribution peut être dégressive en fonction des revenus annuels de la famille et sur présentation de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2017 (revenus 2016).

<p>Modalité de calcul qui détermine le quotient familial et la tranche</p> <p><b>Revenu Imposable / Nombre de Parts</b></p> <p>=</p> <p><b>Quotient Familial</b></p>
--

QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE et LYCEE	ENS. SUPERIEUR
• De 5 000 € à 5 999 €	• 462.00 € pour l'année	• 641.00 € pour l'année
• De 4 000 € à 4 999 €	• 444.00 € pour l'année	• 625.00 € pour l'année
• De 3 000 € à 3 999 €	• 428.00 € pour l'année	• 610.00 € pour l'année
• De 2 000 € à 2 999 €	• 398.50 € pour l'année	• 580.00 € pour l'année
• En dessous de 1 999 €	• 378.00 € pour l'année	• 562.00 € pour l'année

Exemple : Revenu Imposable 13 428 €

Nombre de Part 3.5

- Votre quotient familial sera donc de 3 837 € soit 13 428 / 3.5
- Sur présentation de votre avis d'imposition, vous paierez donc 428.00 € pour l'année.

# RESTAURATION CLASSIQUE

EN LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

**DEMI - PENSION**

**800.00 € pour l'année**

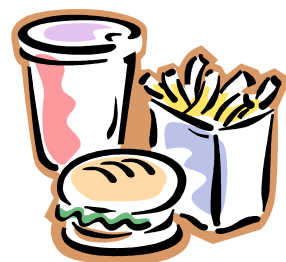
(4 repas par semaine : lundi-mardi-jeudi-vendredi)



# RESTAURATION RAPIDE

Si votre enfant a peu de temps pour se restaurer parce qu'il participe à une réunion, un atelier, ou doit travailler en groupe,... il a la possibilité de déjeuner rapidement à la cafétéria où sont vendus : sandwiches, pizzas, salades composées, pâtisseries, fruits,...

Le paiement s'effectue directement en caisse pour tous les élèves. Le prix du repas à la cafétéria n'est pas décompté de la demi-pension.



# INTERNAT - FILLES

EN LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

**PENSION**

**2400.00 € pour l'année**

(du lundi matin au vendredi midi)

# LIVRES

## LOCATION ANNUELLE



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
120 € pour l'année	80 € pour l'année

## AIDE Coups de pouce Entrée en Seconde



Si le conseil régional d'Aquitaine reconduit le dispositif d'aide à la scolarisation des lycéens pour l'année 2017-2018. Vous pourrez percevoir :

- **170 €** si vous bénéficiez de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- ou
- **90 €** pour tous les autres élèves

[Vous serez informés des modalités à effectuer début septembre 2017](#)

# Etude du soir

EN LYCEE GENERAL  
ET TECHNOLOGIQUE



Tarif forfaitaire à l'année

125 €



- L'inscription à l'étude du soir n'est pas obligatoirement faite en début d'année scolaire.
- Elle peut être faite à n'importe quel moment de l'année en fonction de vos besoins et ceux de votre enfant. Son tarif est alors proratisé.
- Elle débute à 17h15 et se termine au plus tard à 19h. Possibilité de sortie à 18h et 18h30
- Pas d'étude du soir le vendredi.
- Pas d'étude du soir la veille de vacances ou de pont.

# BOURSES 2017-2018

EN LYCEE GENERAL  
ET TECHNOLOGIQUE



**Vous êtes actuellement en classe de 3<sup>ème</sup>  
que vous soyez boursier ou non boursier**

Les demandes sont à effectuer auprès de l'établissement fréquenté  
durant l'année 2016-2017,

**Vous êtes actuellement en classe de 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup>  
vous n'êtes pas boursier**

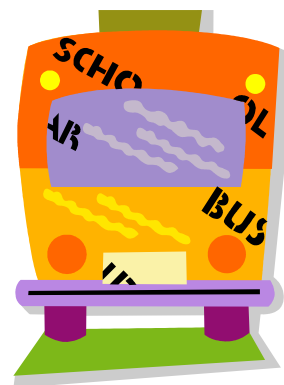
- Les demandes sont effectuées uniquement auprès de l'établissement fréquenté durant l'année 2016-2017,

**Vous êtes actuellement en classe de 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup>  
vous êtes boursier**

- Vous n'avez pas de nouveau dossier à constituer. Votre établissement actuel vous contactera aux alentours du mois de juin 2017 pour la reconduction de vos droits.



# TRANSPORTS SCOLAIRES



## CHRONOPLUS (TRANSPORTS DU BAB)

Pour les nouveaux élèves : aller à Chronoplus à Bayonne ou à Biarritz retirer un imprimé et le faire tamponner à Largenté le jour de la distribution des livres.

[www.chronoplus.eu](http://www.chronoplus.eu)

## POUR LES COMMUNES NON DESSERVIES PAR CHRONOPLUS

Les inscriptions sont à faire sur internet :

- Vous résidez dans les Pyrénées Atlantiques : [www.transports64.fr/Scolaires](http://www.transports64.fr/Scolaires)
- Vous résidez dans les Landes : [www.landés.org/transports-scolaires](http://www.landés.org/transports-scolaires)



**Directement  
en passant  
par le site de  
Largenté**

Dans le cadre du Label :

**« Etablissement en démarche développement durable »**

Largenté propose un service covoiturage.

Vous avez des places libres ou vous cherchez une place,  
connectez-vous sur notre site :

**[largente.eu](http://largente.eu) rubrique « covoiturage »**

# Horaires de l'établissement



**LUNDI – MARDI - JEUDI – VENDREDI**

**8 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45**

**MERCREDI**

**8 h à 12 h 30**

# Contacts de l'établissement

- M. MAYTE – Directeur
- M. MOUSTIRATS – Adjoint du Lycée
- Mme NOGUES - Conseillère Principale d'Education
- Mme MEYNADIER - Secrétaire
- Mme THEUIL - Attachée de gestion
- Mme ESTEINOU – Comptable



**05.59.63.29.29**

*[contact.largente@numericable.fr](mailto:contact.largente@numericable.fr)*